

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-576	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**CONSEIL MUNICIPAL  
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2024  
APPROBATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations** :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Yves GOASDOUE  
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				1	2024-576

<b>OBJET</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL – PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 JANVIER 2024 - APPROBATION</b>
--------------	--

TD/JS

Chers Collègues,

L'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021, a fixé un cadre juridique au procès-verbal des assemblées municipales en précisant notamment le délai dans lequel il devait être adopté et en fixant les modalités de sa publicité :

« (...) Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, **est arrêté au commencement de la séance suivante**, et signé par le maire et le ou les secrétaires.

*Il contient la date et l'heure de la séance, les noms du président, des membres du conseil municipal présents ou représentés et du ou des secrétaires de séance, le quorum, l'ordre du jour de la séance, les délibérations adoptées et les rapports au vu desquels elles ont été adoptées, les demandes de scrutin particulier, le résultat des scrutins précisant, s'agissant des scrutins publics, le nom des votants et le sens de leur vote, et la teneur des discussions au cours de la séance.*

*Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public.*

(...) ».

En conséquence, je soumetts à votre approbation le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

**APPROUVER** le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 janvier 2024.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-577	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Yves GOASDOUE  
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				2	2024-577

<b>OBJET</b>	<b>COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
--------------	--

TD/JS

Chers Collègues,

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Maire doit rendre compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.

En application de ces dispositions, les décisions prises par le Maire ou son représentant sont listées en annexe.

Il est également rendu compte des marchés et avenant conclus sur le fondement des délégations accordées.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

**PRENDRE ACTE** des décisions prises par Monsieur le Maire ou son Représentant et listées en annexe.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-578	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**RETRAIT**

**DELIBERATION**

**AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL  
RUE DE LA FOUQUERIE (RD 424)  
CONVENTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations** :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	05.04.2024

# R A P P O R T

présenté par  
Jacques DUPERRON  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		22	19.03.2024	1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				3	2024-578

OBJET	AUTORISATION DE REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE DEPARTEMENTAL – RUE DE LA FOUQUERIE (RD 424) - CONVENTION
-------	---

CD/JS

## RETRAIT

Chers Collègues,

Afin d'établir un itinéraire cyclable entre le camping et la voie verte située au hameau « Fumeçon » à la Selle La Forge, la Ville envisage de réaliser un plateau ralentisseur à l'intersection de la rue de la Fourquerie et du chemin de la Fouquerie au niveau du camping communautaire.

Cet ouvrage vient compléter le tracé cyclable déjà présent dans la vallée de la Fouquerie et sur l'avenue de Verdun.

Ce plateau a pour objet d'apaiser la circulation pour faciliter la traversée des vélos entre le camping et la vallée de la Fouquerie.

Cette intervention sur domaine public départemental nécessite une autorisation du département traduite dans une convention. En outre, celle-ci permet à la ville de Flers de bénéficier de la FCTVA pour les dépenses afférentes auxdits travaux.

### IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

**RETIRER** la présente question de l'ordre du jour.

*CERTIFIE CONFORME, étant précisé que la présente, ne comportant pas de décision, est dispensée de la formalité du dépôt en Sous-Préfecture.*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-579	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**CHATS ERRANTS  
CAMPAGNE DE STERILISATION – FRAIS DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION  
CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS  
RECONDUCTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations :**

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
**Jacques DUPERRON**  
 Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
<b>POLE 1</b> Commission Vie Quotidienne Voirie – Etat Civil – Pièces d'Identité		22	19.03.2024	2	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				4	2024-579

OBJET	<b>CHATS ERRANTS - CAMPAGNE DE STERILISATION – FRAIS DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION – CONVENTION AVEC LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS – RECONDUCTION</b>
-------	--

DLJS

Chers Collègues,

Par délibération 2020-32 du 29 juin 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec la Fondation 30 millions d'amis afin d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre des actions visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire. A cette occasion, la Fondation avait arrêté une enveloppe financière pour réaliser sur le territoire de la Ville de Flers les différentes opérations nécessaires à la régulation de ladite population.

L'enveloppe financière n'ayant pas été consommée en raison de la crise sanitaire, la Fondation a décidé de la reporter jusqu'à épuisement soit au 31 décembre 2023. Elle propose donc de reconduire la convention susvisée. Compte tenu de l'efficacité de ce dispositif et du montant pris en charge par la Fondation, il apparaît opportun de reconduire la convention jusqu'à la fin de l'année en cours. Le contenu de cette convention se décline comme suit :

<b>Convention</b>	<b>Objet</b>	Stérilisation et identification des chats errants
	<b>Parties</b>	Ville de Flers La Fondation 30 Millions d'Amis 40 cours Albert 1 <sup>er</sup> 75008 PARIS
<b>Obligations des parties</b>	<b>La Ville</b>	Edicte un arrêté municipal annuel prescrivant la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation des chats aux périodes définies
		Informe la population par voie d'affichage et publication dans la presse locale de la mise en œuvre d'une campagne de stérilisation
		Procède à la stérilisation des chats non restitués à leur propriétaire
		Relâche les chats sur le lieu de trappage
	<b>La Fondation</b>	Prend en charge les opérations de capture, de transport et de garde des animaux
		Avant toute opération de capture, verse à la Fondation une participation, sous forme d'acompte et à hauteur de 50 % des frais de stérilisations et des puces électroniques
		Prend en charge 50 % des frais de stérilisation et des puces électroniques dans la limite des montants maximums prédéfinis en fonction des opérations réalisées.
	Règle directement le vétérinaire choisi par la Ville	
	Identifie les animaux en son nom	

<b>COMMUNE DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-579	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

<b>Modalités de fonctionnement</b>	<b>Gestion de la population stérilisée</b>	Ville de Flers
	<b>Information du public sur l'action entreprise par la Fondation</b>	
<b>Validité</b>	<b>Prise d'effet</b>	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2024
	<b>Durée</b>	Jusqu'au 31 décembre 2024

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**AUTORISER**

Monsieur le Maire à signer la convention résumée ci-dessus avec la Fondation 30 Millions d'Amis et toutes pièces afférentes à cette affaire.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-580	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**MOUVEMENT FONCIER – « LA HAUTE DEVERRE »  
PARCELLES BV 122 ET 127  
RESERVE FONCIERE – ACQUISITIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
**Dominique ARMAND**  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		22	19.03.2024	1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				5	2024-580

## OBJET

**MOUVEMENT FONCIER – « LA HAUTE DEVERRE » - PARCELLES BV 122 ET 127 - RESERVE FONCIERE - ACQUISITIONS**

SDC/JS

Chers Collègues,

Pour rappel, l'article L 153-31-4° du Code de l'urbanisme précise que l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU qui n'auraient pas « fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier » dans les 9 ans suivant leur création pour les PLU/PLUI adoptés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ou 6 ans après le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ( article 199 de la loi climat et résilience) relève d'une procédure de révision (comme pour un terrain agricole).

Le PLUI de Flers Agglo a été adopté le 18 décembre 2014.

Par délibération 497 du 16 octobre 2023, votre assemblée a décidé l'acquisition de terrains situés à « la Haute Deverre » et classés en zone d'urbanisation future (2AU) et pour partie en zone naturelle protégée (Np), en tant que réserve foncière.

Ainsi, plus de 50% de la zone 2AU ont ainsi été acquises par la commune avant le 18 décembre 2023, soit dans le délai de 9 ans de l'approbation du PLUI, permettant ainsi de conserver le bénéfice du classement en zone 2AU.

Suite à discussion avec le propriétaire du dernier terrain classé en zone 2AU dans le secteur de la Haute Deverre, il vous est proposé d'acquérir les terrains ci-dessous décrits, en terrains libres, dans un objectif de réserve foncière à savoir et dans les conditions suivantes :

Réf. cadastrale	Vendeur	Acquéreur	Surface cadastrale	Zonage au PLUI	Prix		
					Estimation des Domaines	Conforme	Montant
BV 122	Mme de STOPPELEIRE	Ville de Flers	4624 m <sup>2</sup>	Np	Sans objet < 180 000 €	13 600 €	
BV 127			5632 m <sup>2</sup>	35% Np 62% 2AU 3% U			

Les terrains seront ensuite mis à disposition d'un exploitant dans le cadre d'une convention avec la ville de Flers.

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<b>COMMUNE DE FLERS</b>	02.04.2024	2024-580	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - DECIDER** l'acquisition amiable des parcelles ci-dessus référencées, dans les conditions ci-dessus décrites.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes notariés en l'étude de Maître HENNEGRAVE, notaire du vendeur.
- 3 - PRECISER** que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la ville de Flers.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-581	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**FORET DE HALOUZE  
TRAVAUX PROGRAMME 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoints** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Dominique ARMAND  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		22	19.03.2024	2	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				6	2024-581

## OBJET

FORET DE HALOUZE - TRAVAUX PROGRAMME 2024

BLJS

Chers Collègues,

Par courrier reçu le 21 Février 2024, l'Office National des Forêts sollicite votre accord sur le programme de travaux 2024 à réaliser en forêt de Halouze s'élevant à un montant de 3 302 € H.T. + 405.99 € HT d'honoraires d'ATDO-MOE

### IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer le programme de travaux qui vaudra devis contractuel entre la commune et l'O.N.F. selon annexe ci-jointe.
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget pour l'exercice 2024 étant précisé que ces dépenses s'imputeront sur les produits du legs Gévelot.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-582	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**FORET DE HALOUZE  
PREPARATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS ANNEE 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Dominique ARMAND  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		22	19.03.2024	3	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				7	2024-582

## OBJET

FORET DE HALOUZE – PREPARATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES DE BOIS ANNEE 2024

BL/JS

Chers Collègues,

L'Office National des Forêts nous demande d'assoir les parcelles de la forêt de Halouze prévoit, pour l'année 2024, le passage en coupe des parcelles ci-dessous :

N° de la parcelle	Essence d'arbre	Surface à marteler	Type de coupe	Volume prévisionnel
8	Chêne Sessile	13.9 ha	Amélioration en régulier	500 m <sup>3</sup>
27	Chêne Rouge d'Amérique	10.58 ha	Amélioration en régulier	550 m <sup>3</sup>
10b	Chêne Sessile	3.18 ha	Amélioration en régulier	140 m <sup>3</sup>
2	Epicéa de Sitka	17 ha	Amélioration en régulier	1 200 m <sup>3</sup>
31	60% Chêne Sessile & 40 % Hêtre	14,72 ha	Coupe jardinatoire	600 m <sup>3</sup>
TOTAL		59.38 ha		2 990 m <sup>3</sup>

### IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le passage en coupe des parcelles 8, 27, 10b, 2 et 31 inscrites à l'état d'assiette 2024 ;
- 2 - AUTORISER** la vente en bloc et sur pied des produits des coupes des parcelles 8, 27, 10b, 2 et 31 figurant à l'état d'assiette de l'exercice 2024.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-583	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**COURS D'EAU DU HARIEL  
RESTAURATION DE CONTINUITE ECOLOGIQUE  
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FLERS ET FLERS AGGLO**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoints** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations :**

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

## R A P P O R T

présenté par  
Dominique ARMAND  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		22	19.03.2024	4	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				8	2024-583

### OBJET

**COURS D'EAU DU HARIEL - RESTAURATION DE CONTINUITÉ ECOLOGIQUE -  
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE FLERS ET FLERS AGGLO**

BP/OH/JS

Chers Collègues,

Flers Agglo dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), porte un projet de restauration de continuité écologique sur le Plancaïon et le Hariel. Il s'articule logiquement avec le programme pluriannuel de restauration du bassin du Noireau pour lequel une Déclaration d'Intérêt Générale a été prise par arrêté préfectoral en date du 31 mai 2017.

Le Plancaïon et le Hariel ont été aménagés lors de la tranche 1 du programme de restauration du Noireau et la continuité écologique a été restaurée à l'amont de Flers. Aun niveau du parc du Château de Flers, il subsiste deux obstacles dont un complètement infranchissable :

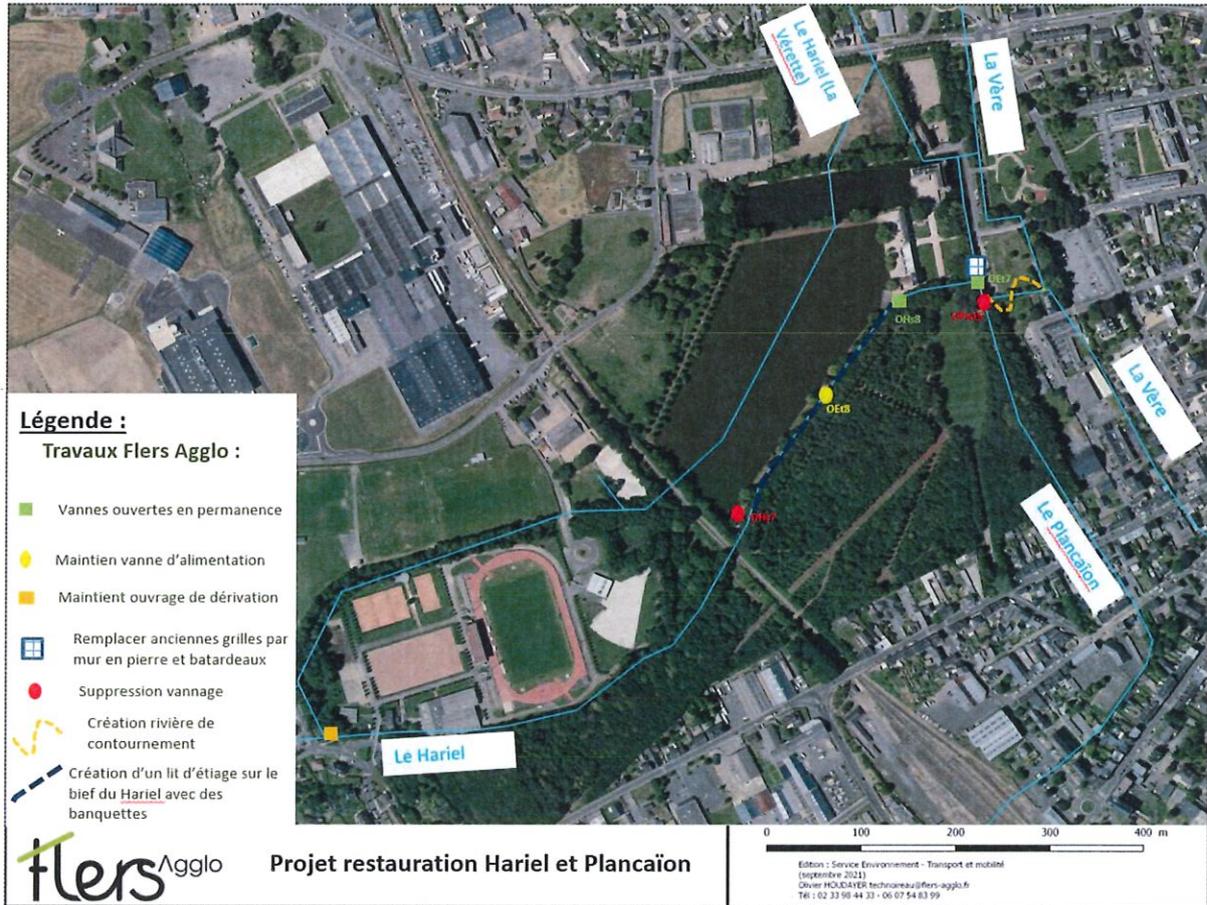
- Le vannage à la confluence entre le Hariel et le Plancaïon (OPa15) ;
- Un seuil sur le bief du Hariel (OHs7).

Flers Agglo viendra dégrader l'ancien seuil sur le bief du Hariel (OHs7) situé le long de l'étang en aval des voies SNCF et construire un mur (OEt7) entre les douves et le Hariel pour déconnecter la rivière des étangs. Plus en aval, au niveau de la confluence du Plancaïon et du Hariel (OPa15), la rivière sera reméandrée pour permettre le passage des poissons et des sédiments. La passerelle existante entre les parcelles BY156 et BY157 pour le maintien des usages piétons et d'entretien. Pour ces travaux qui seront réalisés par Flers Agglo situés sur des parcelles appartenant à la ville de Flers, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage doit être signée avec Flers Agglo (voir annexe 1).

Ces travaux nécessitent une étude et une modélisation hydraulique permettant de dimensionner les futurs profils du cours d'eau. Cette étude ainsi que les dossiers administratifs au titre de la loi sur l'eau seront réalisés en régie par les services de Flers Agglo.

Ces travaux nécessiteront par ailleurs des autorisations au titre du Code de l'Urbanisme et du code de l'environnement.

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-583	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			



Les travaux seront réalisés par Flers Agglo et financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 80%.

Partenaires	Taux	Coût
AESN	80%	80 000
Flers Agglo	20 %	20 000
TOTAL	100%	100 000

Flers Agglo lancera une consultation pour le choix des entreprises.

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**1 - APPROUVER** les termes de la convention ci-après annexée ;

**2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-dessus décrite avec Flers Agglo ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE

<b>COMMUNE</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-584	1.4	
<b>DE FLERS</b>	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**RENATURATION DE LA VERE  
RUE VICTOR HUGO  
DEMOLITION  
CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES DES PARCELLES CP 96 ET CP 9**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations** :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

<b>EFFECTIF</b> En exercice : 33 Quorum : 17	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

## R A P P O R T

présenté par  
Dominique ARMAND  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		22	19.03.2024	5	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				9	2024-584

### OBJET

**RENATURATION DE LA VÈRE - RUE VICTOR HUGO - DEMOLITION -  
CONVENTION AVEC LES PROPRIETAIRES DES PARCELLES CP 96 ET CP 93**

BP/OH/JS

Chers Collègues,

La ville de Flers est traversée par la Vère et ses nombreux affluents (Hariel, Plancaïon, Blanche Lande, Planchette). Il est important de mettre en valeur cet atout, restaurer la biodiversité en ville et améliorer le cadre de vie. D'ailleurs cet aspect a été mis en évidence dans de nombreuses études comme le « forum des jeunes architectes » organisé en 2015 sur la Ville de Flers ou en 2018 avec l'étude de la Fabrique Urbaine sur le secteur du Plancaïon.

Les maisons qui recouvraient la Vère en amont de la rue de Victor Hugo ont été détruites par le propriétaire et il est à nouveau possible de voir la Vère couler à ciel ouvert. En aval du pont de la rue Victor Hugo, la parcelle CP92 située en rive gauche de la Vère appartient à la ville de Flers et abrite une maison en très mauvaise état. Cette dernière était mise à disposition de l'association colombophile de Flers qui a déménagé à Montilly-sur-Noireau. Au vue de son état de délabrement avancé et son absence d'utilisation, il est proposé de la démolir pour laisser place à un petit espace vert et de restaurer une berge en terre végétal le long de la Vère.

Pour améliorer le cadre de vie sur ce secteur et éviter tout risque de chute dans la Vère, les glissières d'autoroute et les barrières vauban seront remplacées par des gardes de corps appropriés.

De manière à prolonger l'opération de réouverture de la Vère en aval, il semble pertinent de supprimer le petit bâtiment en encorbellement situé en rive droite sur la parcelle CP96 appartenant à M. LEVEQUE Michel. Ce bâtiment est posé sur des IPN qui sont également fixés sur le mur en rive gauche appartenant à M. et Mme DELAMARRE. Ces travaux feront l'objet de la signature d'une convention avec les propriétaires (voir annexe 1)

Les travaux seront réalisés par la Ville de Flers et financés par l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80% et feront l'objet d'une décision.

<b>COMMUNE DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-584	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

Partenaires	Taux	Coût
AESN	80%	35 200
Ville de Flers	20 %	8 800
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>44 000</b>

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - DECIDER** la réalisation de ces travaux sur la Vère et préciser que les crédits seront inscrits au BP 2024 ;
- 2 - APPROUVER** les termes de la convention ci-après annexée ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-dessus décrite avec les riverains ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-585	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**DOMAINE DE PONT-RAMOND  
GITE D'ETAPE  
MISE A DISPOSITION SALLE DU REZ DE CHAUSSEE  
TARIFS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Dominique ARMAND  
Maire Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 1 Commission Habitat Patrimoine Communal Développement du Territoire		22	19.03.2024	Qd1	
POLE 4 Finances – Marchés publics		22	20.03.2024	Qd1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				10	2024-585

<b>OBJET</b>	<b>DOMAINE DE PONT-RAMOND – GITE D'ETAPE - MISE A DISPOSITION SALLE DU REZ DE CHAUSSEE - TARIFS</b>
--------------	---

DLJS

Chers Collègues,

Par délibération n° 2023-521 du 4 décembre 2023, le Conseil a fixé les tarifs des différents gîtes et locaux du Domaine de Pont-Ramond applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Une omission a été constatée dans la grille tarifaire. Elle concerne les tarifs de mise à disposition pour une journée de la salle de 60 m<sup>2</sup> située au rez de chaussée du gîte d'étape. Il convient donc de pallier cette omission et de proposer les tarifs suivants :

TARIFS EN EUROS		
DOMAINE DE PONT-RAMOND		
GITE D'ETAPE	TARIFS	
	Antérieurs	Votés
Salle de 60 m <sup>2</sup> (50 personnes) avec accès cuisine et kit de 50 couverts pour 1 journée de 9h à 19h	95,83 € HT 115,00 € TTC	99,99 € HT 120,00 € TTC

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

**VOTER** les tarifs concernant la mise à disposition de la salle du gîte d'étape du Domaine de Pont-Ramond comme exposés ci-dessus.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUE

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-586	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**SOLIDARITES  
SUBVENTION 2024  
ASSOCIATION « UN GESTE - UN REVE – UN SOURIRE »**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

## R A P P O R T

présenté par

Bruno ASSELOT

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 2 Commission Solidarités		21	19.03.2024	1	
POLE 4 Finances – Marchés publics		22	20.03.2024	1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				11	2024-586

**OBJET**

**SOLIDARITES - SUBVENTION 2024 - ASSOCIATION « UN GESTE - UN REVE – UN SOURIRE »**

SM/JS

Chers collègues,

L'Association reconnue d'intérêt général « Un Geste, un Rêve, un Sourire » a déposé une demande de subvention au titre de 2024 qui n'a pu être instruite lors du précédent Conseil Municipal. Cette association, basée dans l'Orne, vise à réaliser les rêves d'enfants malades ou handicapés et à améliorer leur quotidien dans les structures de soin ou à domicile. En 13 ans d'existence, l'association a dégagé 222 000 € d'excédents dont 70 273 € consacré à la pédiatrie de Flers. L'association a notamment financé des décors au service pédiatrique de l'hôpital Monod.

Aussi, afin de saluer le travail de cette association qui apporte un réel mieux-être aux enfants hospitalisés sur notre commune, je vous propose de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € pour l'année 2024.

### IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € à l'association « Un geste, un rêve, un sourire » ;
- 2 - PRECISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-587	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**SUBVENTIONS 2024  
SOLIDARITES  
ATTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS  
UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES  
LES PETITS FRERES DES PAUVRES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations** :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

## R A P P O R T

présenté par  
Bruno ASSELOT  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 2 Commission Solidarités		21	19.03.2024	Qd1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				12	2024-587

<b>OBJET</b>	<b>SUBVENTIONS 2024 – SOLIDARITES – ATTRIBUTIONS AUX ASSOCIATIONS – UNION NATIONALE DES RETRAITES ET PERSONNES AGEES - LES PETITS FRERES DES PAUVRES</b>
--------------	--

SM/JS

Chers collègues,

Deux associations œuvrant auprès des personnes âgées ont sollicité une subvention auprès de la Ville de Flers pour 2024, en dehors du calendrier habituel. Il s'agit des Petits Frères des Pauvres et de l'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées.

Les Petits Frères des Pauvres sollicitent pour la première fois le soutien financier de la collectivité. Cette association réalise des visites auprès de personnes en soins palliatifs à l'hôpital et à domicile. Elle travaille étroitement avec l'équipe mobile de gériatrie de l'hôpital de Flers. Elle mène également des actions de sensibilisation à destination du grand public.

L'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées est quant à elle une association implantée et soutenue de longue date par la Ville de Flers. L'association propose des activités ludiques aux seniors tous les vendredis dans les locaux de la résidence Monge et organise chaque année un voyage et un grand repas. Après les confinements successifs liés au Covid-19, les activités de l'association ont redémarré doucement. L'association avait alors fait le choix de puiser dans sa trésorerie plutôt que de solliciter une subvention. Ainsi, l'association n'a pas fait de demande pour les années 2022 et 2023.

Aussi, afin de soutenir ces deux associations, je vous propose d'accorder, pour l'année 2024, une subvention de 1000 € aux Petits Frères des Pauvres et de 4000 € pour l'UNRPA.

### IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ATTRIBUER** une subvention de 1 000 € à l'association « Les Petits Frères des Pauvres » ;
- 2 - ATTRIBUER** une subvention de 4 000 € à l'association « L'Union Nationale des Retraités et Personnes Agées » ;
- 3 - PRÉCISER** que les crédits correspondants figurent au budget pour l'exercice considéré ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à ce dossier.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

<b>COMMUNE DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-587	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-588	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**MUSEE DU CHATEAU DE FLERS  
CONCOURS DE DEGUISEMENT 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Angela PRESSE  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 3 Commission Culture		22	20.03.2024	1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				13	2024-588

OBJET	MUSEE DU CHATEAU DE FLERS – CONCOURS DE DEGUISEMENT 2024
-------	--

FT/SLJS

Chers Collègues,

Dans le cadre de son ouverture annuelle, le musée du château de Flers organise chaque année des animations particulières pendant les vacances scolaires.

Pour les vacances d'automne 2024, le musée propose d'organiser un concours de déguisement ouvert à tous.

Afin d'encadrer le déroulement de ce concours, il est nécessaire de communiquer un règlement au public en amont de l'événement.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

**ADOPTER** le règlement présenté en annexe.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPEERON

Yves GOASDOUÉ

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-589	5.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**CONSEIL MUNICIPAL  
ATTRIBUTIONS  
DELEGATIONS AU MAIRE  
MODIFICATIONS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	05.04.2024

# R A P P O R T

présenté par  
Lori HELLOCO  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		22	20.03.2024	1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				14	2024-589

<b>OBJET</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL – ATTRIBUTIONS – DELEGATIONS AU MAIRE - MODIFICATIONS</b>
--------------	--

TD/JS

Chers Collègues,

Par délibération 2020-5 du 25 mai 2020, modifiée par délibération 2021-235 du 04 octobre 2021 et complétée par la délibération 2020-6 du 25 mai 2020, elle-même modifiée par délibération 2023-477 du 19 juin 2023, vous avez délégué certaines attributions à Monsieur le Maire.

En effet, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire, peut, par délégation du Conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre toutes décisions relatives aux matières limitativement énumérées à l'article précité.

La Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite Loi 3DS, permet au Conseil Municipal de déléguer au Maire une nouvelle attribution :

- l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le Comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil fixé par délibération du Conseil Municipal, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret.

Le décret n° 2023-523 du 29 juin 2023 fixe ce seuil à 100 € et précise que le Maire rend compte au moins une fois par an de ses décisions au Conseil Municipal au moyen d'un état listant les créances admises en non-valeur et les motifs ayant présidé à cette admission, et qu'il tient à la disposition du Conseil Municipal les pièces produites à l'appui de la demande d'admission en non-valeur présentée par le Comptable public.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CONFERER** à Monsieur le Maire délégation pour procéder à l'admission en non-valeur de toutes catégories de titres de recettes, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 € ;
- 2 - PRECISER** que, conformément aux dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation, seront prises, en cas d'empêchement du Maire, par l'adjoint concerné ;

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.24	2024-589	5.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

**3 - DIRE** que les autres délégations du conseil municipal au Maire restent inchangées ;

**4 - ACTUALISER** le tableau recensant les délégations du conseil municipal au Maire et figurant en annexe.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ



COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-590	4.1	
DE FLERS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**PERSONNEL COMMUNAL  
EMPLOIS PERMANENTS  
TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2024-01**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
2024-580 à 2024-582	22	30	
2024-583 à 2024-596	23	31	
2024-597	24	32	

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

## RAPPORT

présenté par  
Gaëlle PIOLINE  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Gestion du personnel		22	20.03.2024	1	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				15	2024-590

### OBJET

**PERSONNEL COMMUNAL - EMPLOIS PERMANENTS - TABLEAU DES EFFECTIFS : MODIFICATION 2024-01**

LC/JS

Chers Collègues,

La modification du tableau des effectifs vous est proposée pour prendre en compte diverses situations :

Modification d'emplois existants correspondant à des besoins de service :

#### 1 - A la direction générale :

La Ville de Flers est partie prenante au Groupement d'intérêt général (GIP) de la Cuisine du Bocage, en qualité de membre fondateur avec l'Hôpital public de Flers. Les recrutements des personnels des GIP s'effectuent prioritairement par des personnels mis à disposition par ses membres conformément aux dispositions de l'article 109 de la loi 2011-525 du 17 mai 2011 dite de simplification et de l'amélioration de la qualité du droit et par décret modifié n°2013-292 du 5 avril 2013, relatif au régime applicable au GIP.

Devant la nécessité de structurer la direction du GIP Cuisine du Bocage, le conseil avait voté par délibération n°2023-478 la transformation d'un poste de chargée de mission, dans le but de mettre à disposition auprès du GIP un agent territorial pour occuper ces fonctions d'encadrement.

En l'occurrence, de manière à anticiper le départ en retraite de l'agent en poste actuellement, et en prévoyant un tuilage nécessaire eu égard à la complexité des tâches d'administration de l'établissement et afin de faciliter son recrutement, il vous est proposé, de modifier l'emploi tel que ci-dessous :

#### **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - MODIFIER** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées ainsi qu'en annexe ;
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants ;
- 3 - PREVOIR** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-590	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf délibération particulière ;

**4 - PRECISER**

qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Social Territorial ;

**5 - PREVOIR**

une actualisation des conventions de mutualisation dans les sens des dispositions décrites ;

**6 - AUTORISER**

Monsieur le Maire à signer les actes administratifs et les conventions nécessaires à la mise en œuvre des présentes.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ



<b>COMMUNE</b>  <b>DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-591	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**PERSONNEL COMMUNAL**  
**PLAN DE FORMATION 2024-2026**  
**PRESENTATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoints** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations :**

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Gaëlle PIOLINE  
Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Gestion du personnel		22	20.03.2024	2	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				16	2024-591

OBJET	PERSONNEL COMMUNAL - PLAN DE FORMATION 2024-2026 - PRESENTATION
-------	---

VA/LC/JS

Chers Collègues,

L'article L423-3 du Code Général de la Fonction Publique précise que :« Les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant établissent un plan de formation annuel ou pluriannuel qui détermine le programme d'actions de formation prévues en application des 1°, 2°, 3° et 5° de l'article L. 422-21.

Ce document, obligatoire, doit refléter les axes de la politique de la collectivité.

Il doit être soumis au Comité Social Territorial puis transmis à la Délégation Régionale Normandie du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Il est précisé que le CNFPT est le partenaire institutionnel privilégié des collectivités en matière de formation des agents et qu'il propose une offre destinée à satisfaire les besoins des collectivités. Toutefois, certaines thématiques spécifiques ne figurent pas à son catalogue. Aussi les collectivités peuvent faire appel en complément à des prestataires du secteur marchand. Cependant, notons que des actions peuvent être financées, tout ou partie, par des appels à projets ou des conventions particulières signées avec des partenaires institutionnels (Etat notamment).

Le présent plan de formation est élaboré pour la période 2024-2026 (Cf. annexe).

A l'instar des plans antérieurs, il est proposé de présenter un document unique d'application pour la Ville de Flers, et Flers Agglo.

Les capitaux des formations obligatoires et statutaires sont repris dans le document dans le respect du droit commun (textes en vigueur).

Il organise des actions de formations individuelles ou collectives suivant les thématiques ci-dessous

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<b>COMMUNE</b>	02.04.2024	2024-591	4.1	
<b>DE FLERS</b>	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

### **LES ORIENTATIONS TRANSVERSALES ISSUES DES PLANS D' ACTIONS CONCERTES :**

- 1- Lignes directrice de gestions 2021-2026
- 2- les formations en lien avec les défis majeurs pour la collectivité
- 2.1- Plan d'actions égalité professionnelle 2024-2026
- 2.2- Démarche et accompagnement aux transitions
- 2.3- Qualité de vie au travail
- 2.4- Gestion prévisionnelles des emplois et des compétences
- 2.5- Marque employeur
- 2.6- La sensibilisation à la cyber sécurité
- 2.7- Relation à l'utilisateur
- 2.8- Démocratie participative
- 3- L'offre d'accompagnement personnalisé

### **LES THEMATIQUES ELEMENTAIRES :**

- 1- LES FONDAMENTAUX DU SERVICE PUBLIC LOCAL
  - 1.1- L'agent public aujourd'hui
  - 1.2- L'ingénierie et la stratégie territoriale
  - 1.3- Le développement durable
- 2- LE DEVELOPPEMENT DES REFERENTIELS COMMUNS ET D'OUTILS DE PARTAGE
  - 2.1- Le management
  - 2.2- La lutte contre l'illettrisme
  - 2.3 - Les technologies informatiques et bureautiques

### **LES ACTIONS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES DE DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES OPERATIONNELLES :**

- 1- L'analyse, l'organisation et la maintenance des moyens techniques
- 2- L'accueil et l'éveil du jeune enfant
- 3- L'offre musicale
- 4- La politique sociale
- 5- La jeunesse et l'éducation : approche théorique et pratique du jeune et de l'adolescent
- 6- La maîtrise sanitaire de l'hygiène alimentaire
- 7- La médiation et la communication institutionnelle
- 8- Le renforcement de l'attractivité du territoire
- 9- La valorisation des équipements et de l'offre touristique
- 10- La tranquillité et la sécurité publiques
- 11- La communication et les relations professionnelles
- 12- Le renouvellement urbain
- 13- Accompagnement au développement culturel
- 14- L'instruction du droit des sols en évolution
- 15- Quartiers 2030

### **LA PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE AU TRAVAIL :**

- 1- Les autorisations de conduite et CACES
- 2- Les habilitations obligatoires dans l'exercice des fonctions
- 3- Les gestes qui sauvent
- 4- La sécurisation des chantiers et des espaces de travail
  - 4.1- L'amiante
  - 4.2- La sécurité incendie
  - 4.3- Les travaux en espaces confinés
- 5- La prévention des troubles musculo-squelettiques
- 6- Sensibilisation à la santé mentale

### **LES TRANSITIONS PROFESSIONNELLES**

### **LES PROJETS DE FORMATIONS COLLECTIVES**

### **LE FINANCEMENT DES FORMATIONS**

Après avis du comité social territorial,

**IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - APPROUVER** le plan de formation 2024-2026 ci-dessus exposé ;
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer toutes conventions ou documents relatifs à la mise en œuvre du plan précité ;
- 4 - PRÉCISER** que ce plan de formation est commun à Flers Agglo et qu'en conséquence la présente délibération est soumise en concordance à l'assemblée communautaire.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ

<b>COMMUNE</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-592	7.5	
<b>DE FLERS</b>	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE			

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**PERSONNEL COMMUNAL  
PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE  
CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DES TERRITORIAUX  
SUBVENTION 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

<b>Procurations :</b>	<b>Mandants</b>	<b>Mandataires</b>	<b>Questions</b>
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean6françois BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	<b>Questions</b>	<b>Présents</b>	<b>Votants</b>
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par

Gaëlle PIOLINE

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Gestion du personnel		22	20.03.2024	3	
POLE 4 Commission Finances – Marchés publics		22	20.03.2024	3	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				17	2024-592

<b>OBJET</b>	<b>PERSONNEL COMMUNAL - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE - CONVENTIONNEMENT AVEC LE GROUPEMENT D'ENTRAIDE DES TERRITORIAUX - SUBVENTION 2024</b>
--------------	--

LC/JS

Chers Collègues,

Par délibération n°2023-540 du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2023, la collectivité a confié pour trois ans au Groupement d'Entraide des Territoriaux, association locale œuvrant au bénéfice du personnel territorial, régie par la loi relative au contrat d'association, la gestion des prestations d'action sociale en direction des personnels de la collectivité au titre des années 2024 à 2026 inclus.

L'assemblée délibérante a dès lors autorisé Monsieur le Maire à signer, avec le Groupement, la convention triennale correspondante.

Ce conventionnement a été mis en place conformément aux dispositions des articles L112-1, L731-1 à -3 et L733-1, ainsi que de l'article L731-4 du code général de la fonction publique, qui donnent un cadre juridique à l'instauration des prestations d'action sociale pour les personnels de la fonction publique territoriale.

Ces prestations interviennent dans les domaines se rapportant aux événements de la vie professionnelle et familiale, aux activités culturelles et de loisirs et à la gestion associative. Elles sont mises en œuvre librement par l'association sous réserve du respect de l'enveloppe allouée par les collectivités et du conventionnement.

Ainsi la convention prévoit que les collectivités s'engagent à assurer le financement de prestations confiées au Groupement par la voie d'une subvention annuelle.

Il vous est donc proposé de fixer la subvention, au titre de l'année en cours, à hauteur de **66663** euros, au regard du montant des dépenses à prévoir détaillées en annexe.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ATTRIBUER** au Groupement d'Entraide des Territoriaux une subvention d'un montant de **66 663 euros** au titre de l'exercice 2024 ;
- 2 - PREVOIR** les crédits correspondants.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

<b>COMMUNE</b> <b>DE FLERS</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-592	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-593	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**ADHESION DE PRINCIPE AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE DE GAZ  
NATUREL DE L'UGAP GAZ 2025**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoints** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# R A P P O R T

présenté par

Lori HELLOCO

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Finances Marchés Publics		22	20.03.2024	4	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				18	2024-593

## OBJET

**ADHESION DE PRINCIPE AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL DE L'UGAP GAZ 2025**

JD/JS

Chers Collègues,

Le marché actuel de fourniture de gaz de la Ville de Flers s'arrête au 30 juin 2025. Suite à la fin des tarifs réglementés en date du 17 mars 2014, l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel. L'UGAP relance le marché de fourniture de gaz pour une application au 1<sup>er</sup> juillet 2025 (marché dit « GAZ 2025 »), pour une durée de 3,5 ans.

Vu le code Général des Collectivités territoriales notamment l'article L.2121-29,

Vu le code de la commande publique,

Vu la loi du 17 mars 2014 fixant les obligations réglementaires relatives à l'ouverture du marché des énergies pour le gaz et la fin des Tarifs Réglementés,

Considérant qu'il est d'intérêt pour la Ville de Flers d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de fourniture de gaz naturel,

Considérant qu'eu égard à son expérience, l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

### IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ADHERER** sur le principe au groupement de commandes de l'UGAP pour la fourniture de gaz naturel ;
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition d'un (de) marché(s) de fourniture, d'acheminement de gaz naturel et services associés passé(s) sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP ;
- 3 - AUTORISER** le représentant légal du groupement à prendre toutes mesures nécessaires pour la bonne exécution de la présente délibération ;
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

COMMUNE DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-593	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-594	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**AVENANT A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE  
D'ACHAT D'ENERGIES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoints** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF	Questions	Présents	Votants
En exercice : 33	2024-576 à 2024-579	21	29
Quorum : 17	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# R A P P O R T

présenté par

Lori HELLOCO

Maire-Adjoint

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				19	2024-594

<b>OBJET</b>	<b>AVENANT A L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT D'ENERGIES</b>
--------------	--

DG/MD/JS

Chers collègues,

*Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,*

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'article L.2197-5 et L.2113-6 du code de la commande public et suivants,*

*Vu l'article 12 de l'acte constitutif du groupement de commande pour l'achat d'énergies, joint en annexe,*

*Vu l'avenant portant modification de l'article 5 et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif, joint en annexe, Vu le projet de protocole d'accord transactionnel entre la société ELECTRICITE DE FRANCE et le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE,*

Considérant qu'un groupement d'achat d'énergie a été formé en vue de favoriser chez les pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices l'achat d'énergie et la mise en œuvre efficace des opérations de mise en concurrence ;

Considérant que le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE a été désigné en tant que Coordinateur du Groupement ;

Considérant qu'un marché subséquent n° 2 pour la fourniture et l'acheminement d'électricité pour les membres du Groupement de commandes a été conclu par le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE et la société EDF en date du 26 août 2022 au profit des Membres ;

Considérant qu'au cours de l'exécution de la première année de ce marché, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023, les Membres ont constaté de multiples retards et manquements dans l'exécution des prestations par leur fournisseur la société EDF ;

Considérant que dans le cadre d'un règlement amiable de leur différend entre la société EDF et le Groupement d'achat, un protocole d'accord a été établi entre les parties, lequel prévoit notamment l'indemnisation, par EDF au profit du Groupement, d'un montant total de 1.496.030,80 € réparti entre l'ensemble des membres actifs du Groupement au 1<sup>er</sup> janvier 2024 au *pro rata* du nombre de point de livraison ouvert par chaque membre au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Considérant le rôle actuel incombant au Coordinateur TERRITOIRE D'ENERGIE ORNE d'assistance des membres du Groupement, de préparation et de conclusion des avenants des marchés et accords-cadres passés dans le cadre du Groupement et de gestion des contentieux survenus dans le cadre des procédures de passation des marchés ;

	Date	Délibération	Nature	Folio n°
<b>COMMUNE DE FLERS</b>	02.04.2024	2024-594	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Considérant que, en vue de faciliter et de simplifier la coordination et la gestion à bonne fin des procédures précontentieuses pouvant concerner les intérêts collectifs des membres du Groupement et compte tenu du nombre important d'acteur impliqué, il apparaît nécessaire de permettre au Coordinateur du Groupement d'intervenir au nom et pour le compte des Membres, y compris par la signature d'une transaction, après que ces derniers ont été préalablement informés et consultés de ses démarches et de l'évolution du litige ;

Considérant que le conseil municipal est informé du projet de protocole d'accord transactionnel établi en concertation avec la société EDF et que la poursuite de cette procédure amiable nécessite une modification par voie d'avenant de l'acte constitutif du Groupement ;

#### **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

- 1 - APPROUVER** l'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant portant modification de l'article 5 de l'acte constitutif et modification du tableau des frais de fonctionnement de l'article 8 de l'acte constitutif, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- 3 - APPROUVER** les termes du protocole d'accord transactionnel et ses annexes établis entre la société EDF et le syndicat TERRITOIRE D'ENERGIE en sa qualité de Coordinateur ;
- 4 - SOLLICITER** le Coordinateur TERRITOIRE D'ENERGIE dans sa mission d'assistance et de représentation pour la résolution amiable du litige et **AUTORISE**, à cette fin et conformément à l'acte constitutif modifié, la signature du protocole d'accord transactionnel par son Président en exercice ou son représentant.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-595	6.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**POLICE MUNICIPALE**  
**CONVENTION DE COORDINATION AVEC LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT**  
**RENOUVELLEMENT**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoints** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Yves GOASDOUE  
Maire

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		22	20.03.2024	2	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				20	2024-595

## OBJET

**POLICE MUNICIPALE – CONVENTION DE COORDINATION AVEC LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT - RENOUELEMENT**

DLJS

Chers Collègues,

Par délibération 135 du 7 décembre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat conformément à l'article L.512-4 du Code de la Sécurité Intérieure. Cette convention a été conclue pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse.

En application de l'article L.512-6 dudit code, « *la convention de coordination des interventions de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat précise les missions prioritaires, notamment judiciaires, confiées aux agents de police municipale ainsi que la nature et les lieux de leurs interventions, eu égard à leurs modalités d'équipement et d'armement. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles de la police et de la gendarmerie nationales. Elle précise la doctrine d'emploi du service de police municipale.* »

Compte tenu de l'échéance rappelée ci-dessus et dans la perspective du renouvellement de ladite convention, les services de la police nationale et de la police municipale ont réactualisé le diagnostic local de sécurité en vue d'apporter d'éventuels correctifs aux modalités de coopérations et d'interventions définies initialement.

Le diagnostic local de sécurité réactualisé ne révélant aucune évolution majeure par rapport aux données antérieures, il est proposé de renouveler la convention de coordination telle que signée le 19 mars 2021.

Le Parquet territorialement compétent et le représentant de l'Etat étant signataire de ce document conformément à l'article L.512-4 du code précité, leur avis préalable sur les dispositions contenues dans cette convention a été sollicité au mois de novembre dernier.

Le projet de convention et le Diagnostic Local de de Sécurité actualisé sont annexés à la présente délibération.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

### AUTORISER

Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

<b>COMMUNE</b>	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	<b>DE FLERS</b>	02.04.2024	2024-595	6.1
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ



COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-596	3.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**

22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**NPRU-PROGRAMME DE CONTRUCTIONS**

**LE HOULME**

**MISE A DISPOSITION PREALABLE DU TERRAIN ET RETROCESSION ULTERIEURE  
SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoints** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

**Procurations** :

Mandants	Mandataires	Questions
Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF
En exercice : 33
Quorum : 17

Questions	Présents	Votants
2024-576 à 2024-579	21	29
2024-580 à 2024-582	22	30
2024-583 à 2024-596	23	31
2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Laurent JUMELINE  
Conseiller Municipal  
Délégué

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 4 Commission Compétences non déléguées		22	20.03.2024	3	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				21	2024-596

OBJET	NPRU-PROGRAMME DE CONTRUCTIONS – LE HOULME - MISE A DISPOSITION PREALABLE DU TERRAIN ET RETROCESSION ULTERIEURE - SIGNATURE
-------	---

NL/JS

Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'ANRU qui a été signée le 9 juillet 2020, le Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Michel prévoit de reconstituer une offre de logements sur le territoire de Flers à hauteur de 104 logements locatifs sociaux et de 10 logements de Location-Accession.

Logissia va construire 19 logements locatifs sociaux et 5 PSLA sur un terrain situé à l'angle des rues de la Gérodière et du Houleme (parcelle CK48 pour partie) propriété de la Ville Flers. Le maître d'œuvre sera missionné au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 afin d'élaborer le programme de construction en partenariat avec Flers Agglo.

Pour engager l'opération auprès de l'ANRU, Logissia doit pouvoir attester de la mise à disposition du terrain par la collectivité.

L'avant-projet détaillé (APD) vous sera présenté à un Conseil Municipal ultérieur.

## IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

### PRENDRE ACTE

que la parcelle sera mise à disposition de Logissia le temps que les cessions foncières soient effectives. Les conditions de cession seront définies lors d'un Conseil Municipal ultérieur en fonction du projet qui sera retenu.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ

COMMUNE  DE FLERS	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	02.04.2024	2024-597	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

TD/JS

**SEANCE N° 24 DU 02 AVRIL 2024**  
22 questions, numérotées de 2024-576 à 2023-597

**DELIBERATION**

**COHESION SOCIALE  
NOUVELLE CONTRACTUALISATION EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Municipal de la Ville de FLERS, légalement convoqué s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yves GOASDOUÉ, Maire,

Outre le Maire, étaient invités Mesdames et Messieurs :

**Adjoins** : Lori HELLOCO, Gaëlle PIOLINE, Subay SAHIN, Leïla HARDY, Jacques DUPERRON, Angela PRESSE, Bruno ASSELOT, Dominique ARMAND, Jean-Pierre HUREL

**Conseillers** : Nesrin YANAR, Yvette LERICHOMME, Laurent JUMELINE, Sophie RENAUDIN, Omar AYAD, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Jérémy PREVOST, Marème N'DIAYE, Chantal MARCHAND, Noël DJEZAIRI, Lucienne VINCENT, Gérard SAMOYEAU, Isabelle GILBERT, Richard RIHOUEY, Inès CHATE, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR, Stéphane BENIS, Emmanuelle BERGOT, Pascal CATHERINE, François LEPRINCE

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandants	Mandataires	Questions
	Marème N'DIAYE	Annick ROBIN-MOITRY	Ensemble de la séance
	Lucienne VINCENT	Bruno ASSELOT	
	Sophie RENAUDIN	Nesrin YANAR	
	Omar AYAD	Yves GOASDOUÉ	
	Stéphane BÉNIS	Sylvie DUFOUR	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Emmanuelle BERGOT	François LEPRINCE	
	Inès CHATÉ	Gaëlle PIOLINE	

**Absents** : Angela PRESSE (2024-576 à 2024-579), Isabelle GILBERT (2024-576 à 2024-582) et Thierry AUBIN (2024-576 à 2024-596) et Yvette LERICHOMME (ensemble de la séance).

EFFECTIF En exercice : 33 Quorum : 17	Questions	Présents	Votants
	2024-576 à 2024-579	21	29
	2024-580 à 2024-582	22	30
	2024-583 à 2024-596	23	31
	2024-597	24	32

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance	Clôture effectuée à :	Liste des délibérations affichée le :	Date de mise en ligne sur le site internet
26.03.2024	18 H 45	Jacques DUPERRON	20 H 05	04.04.2024	23.04.2024

# RAPPORT

présenté par  
Laurent JUMELINE  
Conseiller délégué

VILLE DE FLERS		N°	Date	Question	
POLE 2 Commission Solidarités		21	19.03.2024	2	
CONSEIL	Séance	24	02.04.2024	N° d'ordre	N° délibération
				22	2024-597

## OBJET

**COHESION SOCIALE – NOUVELLE CONTRACTUALISATION EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

TT/JS

Chers Collègues,

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Caractérisée par une approche globale des problèmes urbains, économiques et sociaux, la politique de la ville est interministérielle. Elle intervient à ce titre dans tous les domaines (éducation, emploi, sécurité, logement, cadre de vie, etc.), et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

Elle est conduite par l'État et les collectivités dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, d'accompagner le développement des quartiers dits « prioritaires » et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Dans le cadre de la compétence en matière de politique de la ville, Flers agglomération a élaboré son nouveau contrat de ville pour la période 2024-2030. Ce nouveau contrat est également dénommé « Engagements Quartiers 2030 ».

Cette élaboration s'est déroulée dans le respect des instructions et circulaires de l'État, et a reposé sur une méthodologie rigoureuse qui est exposée à travers les principales étapes :

- Une analyse des enseignements du précédent contrat de ville. Une évaluation exhaustive de la période 2015-2022 a été réalisée conjointement par la Direction du Développement Social Local de Flers Agglomération et le cabinet Eneis-Kpmg. Cette évaluation a adopté une démarche analytique du contexte socio-démographique des quartiers prioritaires, incluant un bilan de la programmation politique de la ville et une concertation qualitative avec les acteurs locaux. Les résultats de cette évaluation ont mis en lumière des fragilités, les principaux atouts et les perspectives d'évolution nécessaires pour orienter la nouvelle politique de la ville.
- Le comité de pilotage du contrat de ville 2023 a fixé comme principe d'avoir un dispositif partenarial plus lisible, accessible et resserré autour d'enjeux partagés répondant aux singularités des quartiers. Cette approche vise à renforcer l'articulation et l'efficacité des actions menées sur le terrain.
- Le nouveau contrat de ville s'inscrit pleinement dans la feuille de route énoncée par les élus locaux, axée sur le bien vivre et le mieux vivre ensemble dans la ville et dans l'agglomération.
- Une démarche participative qui a été privilégiée, en s'appuyant sur différents dispositifs et contrats tels que le Programme de Renouvellement Urbain du quartier Saint-Michel, l'Analyse des Besoins Sociaux sur la ville de Flers, le Contrat Local de Santé, le travail de renouvellement de l'agrément CAF des maisons d'activités, pour faire remonter la parole des habitants. Cette approche inclusive a permis de recueillir les attentes et les besoins des citoyens de manière exhaustive.

COMMUNE	Date	Délibération	Nature	Folio n°
DE FLERS	02.04.2024	2024-597	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE				

- Un séminaire réunissant près de 50 professionnels et élus autour de tables rondes a été mis en place pour définir les enjeux/défis et les orientations stratégiques du contrat de ville 2024-2030. Cette collaboration étroite entre les différents acteurs locaux a permis d'identifier les défis à relever et de définir les orientations stratégiques pour les années à venir.
- Un contrat de ville plus intégré dans la mise en œuvre des politiques sectorielles pilotées par les différentes directions de la ville de Flers et Flers Agglo.

Les engagements de la ville de Flers et Flers agglo qui guideront l'action collective des partenaires du contrat de ville s'articulent autour de six défis :

- **La réussite éducative et scolaire**

L'ambition de créer les conditions de réussite éducative et citoyenne constitue un défi majeur pour les quartiers prioritaires de la ville (QPV) car ils concentrent une population de jeune : le potentiel d'avenir pour le territoire. Le Programme de Réussite Educative est positionné comme le socle de cette politique dans l'accompagnement individualisé et personnalisé des jeunes rencontrant des difficultés dans leurs projets et leurs parcours.

- **L'accès à tous aux services**

La digitalisation des services s'est accrue et a mis en lumière les inégalités d'accès aux services dématérialisés. L'ambition sera de créer les conditions de réussite auprès des habitants pour accéder aux droits et lutter contre le non-recours en identifiant les blocages et les freins. Ce défi s'inscrit dans une politique publique autour du parcours de vie et de l'épanouissement individuel.

- **L'emploi, l'insertion professionnelle et le développement économique**

L'ambition de créer les conditions d'accès à la vie active et à l'emploi constitue une attente majeure de la part des habitants des quartiers au vu des freins existants, du manque de qualification voire d'ambitions personnelles et professionnelles. Cela implique d'avoir une approche de proximité dans les QPV afin de mieux identifier les potentiels et répondre aux difficultés individuelles.

- **La santé**

Flers Agglo s'est engagée dans une démarche de formalisation d'un Contrat Local de Santé et de mise en place d'un Atelier Santé Ville en lien avec l'Agence Régionale de Santé. Des habitants des QPV sont souvent confrontés à des défis majeurs en matière d'accès aux soins de santé, de prévention des maladies et de promotion du bien-être. La question de la sédentarité chez les personnes s'inscrit comme une des priorités. Les problématiques liées à la santé mentale, aux conduites à risques et aux addictions, notamment en matière de prévention et d'accompagnement, feront également l'objet d'une attention particulière. En plaçant la santé au cœur des priorités des quartiers prioritaires, la ville de Flers et Flers Agglo pourront contribuer à améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants des quartiers.

- **Le cadre de vie et la transition écologique**

Les habitants des QPV sont souvent les plus touchés par des problèmes environnementaux à travers des inégalités sociales. Améliorer le cadre de vie dans ces quartiers signifie garantir un environnement sain et sécurisé, avec des espaces verts accessibles, des logements de qualité, et des infrastructures adaptées aux besoins des résidents. En investissant dans des aménagements urbains favorables à la santé, dans des solutions énergétiques propres, en favorisant les modes de transports durables, et en encourageant la gestion responsable des ressources, nous pouvons non seulement améliorer la qualité de vie des habitants des quartiers prioritaires, mais aussi contribuer

à la lutte contre le changement climatique à l'échelle locale. Ces défis sont cruciaux dans le cadre des Opérations de renouvellement Urbain du quartier Saint Michel et Pont-Féron.

- **La tranquillité et la sécurité publiques**

Les QPV sont souvent confrontés à des défis tels que des incivilités ou de la délinquance et des conflits sociaux, qui peuvent compromettre le bien-être et le développement harmonieux de leurs habitants. En garantissant un environnement sûr et paisible, les résidents peuvent se sentir plus en sécurité dans leur propre quartier, ce qui favorise un sentiment d'appartenance et de confiance au sein de leur quartier. Une meilleure tranquillité publique permet de promouvoir la convivialité et les interactions sociales, en encourageant les activités de plein air et les rassemblements. Cela contribue à renforcer les liens sociaux offrant ainsi une meilleure qualité de vie pour tous.

Au-delà des priorités thématiques, quatre axes transversaux ont été identifiés comme prioritaires dans la mise en œuvre de la Politique de la Ville sur le territoire :

- ✓ La participation citoyenne,
- ✓ Le soutien à la parentalité et aux familles,
- ✓ L'égalité femmes/hommes,
- ✓ La lutte contre les discriminations.

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 officialisant la nouvelle liste des quartiers prioritaires de la ville (QPV) du territoire métropolitain a été publié au Journal Officiel le 28 décembre 2023. La métropole compte désormais 1 362 quartiers prioritaires.

A Flers, les QPV ont été maintenus. Le zonage du quartier St Sauveur a été étendu au nord-ouest pour intégrer l'école primaire Joseph Morin-la Fontaine qui est un établissement en réseau d'éducation prioritaire (REP) et au sud-est jusqu'au quartier du Pont-Féron. Cette zone couvrirait près de 2 700 habitants. Dans la même dynamique, le zonage du quartier St Michel s'est largement étendu pour intégrer l'école primaire Les Vallées en REP et la maison d'activités St Michel. Aujourd'hui le nouveau périmètre couvre près de 1 400 habitants selon les estimations de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

En conclusion, le nouveau contrat de ville 2024-2030 est l'aboutissement d'un travail collectif et participatif, s'appuyant sur la force du partenariat pour répondre aux défis et aux besoins des quartiers prioritaires. Les modalités de gouvernance du contrat de ville sont également précisées selon une instruction adressée début janvier 2024 par la secrétaire d'État à la ville aux Préfets. Le document cadre aura vocation à être complété par les engagements ou conventions de différents partenaires. Signé pour une durée de 6 ans, ce contrat marque l'engagement résolu de la ville de Flers et de Flers Agglo en faveur du développement harmonieux des quartiers prioritaires et de l'amélioration continue de la qualité de vie des concitoyens.

## **IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :**

### **1 - APPROUVER**

les « Engagements Quartiers 2030 » Ambitions de la ville de Flers et de Flers Agglo du contrat de ville 2024-2030 en faveur des quartiers prioritaires, joint en annexe ;

### **2 - AUTORISER**

Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente délibération.

*ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ*

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jacques DUPERRON

Yves GOASDOUÉ